

PRÉAVIS N° : 34/23**Demande d'un crédit de CHF 153'000.- pour la révision de trois pompes à la station de pompage à la nappe de Plan-Dessous****CONSEIL COMMUNAL DU 14 Mars 2023**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 10 février 2023 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des Finances. Notre commission tient à le remercier pour sa disponibilité et les réponses à nos questions.

FINANCEMENT

Un crédit de CHF 153'000.00 pour des travaux de révision de la station de pompage de Plan-Dessous est sollicité. L'expertise par la société mandatée pour la maintenance relève que deux pompes du réseau basse-pression doivent être révisées. Les Services Industriels (SI), soutiennent le projet de révision, plutôt que le projet de remplacement. Ils demandent aussi de faire ces travaux sur l'ensemble des pompes basse-pression, soit trois pompes (cf.image).

Le choix de faire réviser les trois pompes a été fait suite à la pose prochaine du couvercle du puits, objet du préavis 23/22 accepté par le Conseil communal. En effet, les découpes de pièces laissant les conduites d'eau circuler sont faites sur mesure, et il serait délicat de devoir réadapter ce couvercle sans risquer de le changer complètement.

Aucun montant n'est inscrit au plan des investissements et il n'existe aucun fonds de réserve pouvant servir à cette réalisation. Les critères ci-dessous montrent les avantages du choix de la révision :

- Une économie de CHF 60'000.00
- Gain de temps de six semaines
- Plus faible mobilisation du personnel des SI
- Une durée de vie de dix ans de plus
- Un rendement final plus important

Selon les disponibilités et planifications financières de la Commune, le montant du crédit nécessaire sera assuré, si possible par les liquidités courantes. L'incidence financière de cet investissement, en cas d'emprunt, peut être résumée de la façon suivante :

- Les dépenses seront amorties en 20 ans maximum, représentant une charge d'amortissement annuelle de CHF 7'650.00 ;
- Le coût annuel moyen de la dette avec un taux hypothétique de la dette de 2,5% sera de CHF 1'912.00.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 69 millions, mais la limite interne d'endettement selon la capacité économique d'endettement se situe à CHF 55.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à environ CHF 5.7 millions, et la dette communale est de CHF 14.1 millions. Ainsi, les finances communales permettent le financement de ces travaux.

CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 34/23
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à procéder à la révision de trois pompes à la station de pompage à la nappe de Plan-Dessous,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 153'000.- ; dont à déduire tout subside ou participation de tiers éventuels,**
 3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 20 ans au maximum,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 21 février 2023 : Mesdames Sandrine Bosse Buchanan et Céline Ombelli, ainsi que Messieurs Simon Benjamin, Cédric Böhlen, Jakup Isufi, Julien Pittet et Colin Grand.

Moudon, le 21 février 2023



Colin Grand
Président